communales et départementales 1875 qui valent environ 510 frs. Par conséquent l'acheteur d'une de ces obligations gagne aujourd'hui de 20 à 25 fr. pour une somme déboursée de 487.50, soit, puisque ce bénéfice est acquis en moins de six mois, environ 10 % ; cela, sur une valeur de premier ordre.

Ces exemples suffisent à montrer le parti qu'on peut tirer de ses capitaux si l'on est bien conseillé ; ils prouvent également que la Banque Nationale est bien placée pour être utile à sa clientèle comme aux personnes qui suivent ses correspondances. Nous nous proposons de ne rien négliger pour qu'à ces exemples nous puissions en ajouter dans l'avenir beaucoup d'autres. Nous reviendrons souvent sur cet ordre d'idées.

Les affaires cette semaine ont été assez restreintes et quelques réalisations sur les hauts cours ont provoqué une petite réaction; mais le mouvement n'a pu être poussé bien loin et il faut constater une fermeté à peu près générale, sur les principales valeurs de la cote. Les sociétés de crédit ont fait preuve d'une excellente tenue et parmi elles, il faut noter le Crédit Mobilier français qui s'est élevé à 485 et dont le mouvement de hausse ne semble pas terminé. Les fonds étrangers ont conservé à peu près, leurs plus hauts cours. La démission du ministère Italien n'a pas même ébranlé le 5 % Italien. Les valeurs Ottomanes sont bien tenues, seuls les fonds égyptiens sont un peu lourds. La tenue des rentes françaises est satisfaisante Le 3 % se tient au-dessus de 77 et le 5 % tend à atteindre et à dépasser 113. L'amortissable est à 79,60. Depuis que le 3 % amortissable avait baissé, nous avons constamment engagé nos lecteurs à en acheter. Aux cours actuels nous leur donnons encore le même conseil. On a prétendu qu'une nouvelle émission aurait lieu dans les premiers jours de janvier. Nous sommes en mesure d'affirmer le contraire.

Quant au prix actuel, il est encore au dessous de ce qu'il devrait être ; étant donné que le 3 % ancien vaut plus de 77 francs en voici la preuve : 175 obligations de 3 % amortissable rapportent à raison de 15 francs chacune 2 625 plus une prime d'amortissement de 100 francs au moins ; puisqu'il est certain qu'une obligation tout en maintenant environ 400 fr. sera appelée au remboursement à 500 francs.

Pour avoir un revenu de 2.725 francs en 3 % ancien, à 77.25, il faudrait débourser 70.135 f 45 centimes ce qui mettrait chacune des 175 obligations 3 % amortissable à 400.75, soit à 80, 15 le cours du 3 % amortissable.

L'écart mathématique entre les 2 3 % doit donc être plus élevé qu'il ne l'est en ce moment ; nous ne doutons pas que cet écart ne se tende petit à petit, au profit de l'amortissable, plus encore que ne le comporterait la logique des chiffres.

RENSEIGNEMENTS. — *Finances Russes.* Les comptes budgétaires de la Russie pour l'exercice 1877 viennent d'être publiés.

Les recettes se sont élevées à 548.430 roubles; les dépenses à 1.011.000.000 roubles; dépenses de guerre 426.000.000; cet exercice s'est donc soldé par un deficit de 462.170.000 roubles.

Banque de France. Les bénéfices nets pour les 50 premières semaines ont été : en 1875 de 25 444.060 en 1876 de 15.202.283, en 1877 de 9.648.339, et en 1878 de 9.592.583.

—

Voici, d'après le tableau des douanes, le mouvement du commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1878.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 novembre 1878, à 4,044.871,000 francs et les exportations à 3,038,131,000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATIONS	1878	1877
Objets d'alimentation	1.392,437,000	912,604,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	2.[illegible]5.519,000	1,851.842,000
Objets fabriqués .	406,528,000	367,466,000
Autres marchandises	193,387,000	213.168,000
Total . .	4,944,871,000	3.345,080,00
EXPORTATIONS		
Objets fabriqués .	1,684.355,000	1,522,187,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie . . .	1,188,681,000	310,018,000
Autres marchandises	164,994,000	173,442,000
Total . .	3,038,131,000	3,145,647,000

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Jules Ferry, président de la commission d'enquête pour la révision du tarif général des douanes, a commencé hier matin ses visites industrielles.

Il a parcouru les grands établissements de MM. J. Thiriez père et fils, à Lille et Loos, et ceux de M. Delesalle et Cie, à La Madeleine.

Entre ces deux visites, M. Ferry s'est rendu à l'usine de Fives, où il a assisté à la fonte d'un canon.

M. Ferry a pris sur l'organisation et le fonctionnement des filatures de coton de nombreux renseignements qu'il a notés.

—

La *Décentralisation* de Lyon, annonce la mort de M. Sencier, ancien préfet du Nord, qui était préfet à Lyon au 4 septembre 1870.

—

Dimanche, à onze heures du matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lille, l'assemblée trimestrielle des Sauveteurs du Nord, présidée par M. G. Constant.

Sur la proposition des rapporteurs, la Société a décidé que les personnes suivantes recevront des récompenses à l'assemblée générale de mai :

Mlle Clara Faye, de Boulogne-sur-Mer ;

Mme Marie Grimaut, de Montigny ;

M. Henri Treffel fils, de Lille ;

M. Barnardy, du 43e de ligne, que le gouvernement a déjà récompensé ;

M. François Desreumaux, de Marquette.

—

Nous apprenons la mort subite du général de Salignac-Fénelon, commandant le 17e corps d'armée à Toulouse.

M. de Salignac-Fénelon était bien connu dans le Nord ; il avait été à la tête d'une division du premier corps d'armée et avait laissé parmi nous des liens nombreux et de grandes sympathies.

Il a été frappé hier à midi d'une attaque presque foudroyante ; il assistait l'avant-veille aux obsèques du général Baudoin, son chef d'état-major général, et avait même prononcé une courte allocution.

Une dépêche de Châlons-sur-Marne en date d'hier nous annonce que le général Mercher, commandant la 28e brigade, est mort dimanche d'une attaque d'apoplexie. Le général Mercher avait été en garnison à Lille.

—

En réponse à des attaques malveillantes et inexactes de M. F. Sarcey. M. le vicomte de Vareilles-Sommières a adressé à ce rédacteur du *XIXe Siècle* la lettre ci-après :

Lille, le 9 décembre 1878.

Monsieur,

Je lis dans le numéro du *XIXe Siècle* du 6 décembre un article où vous vous occupez de moi et de mon discours de rentrée.

Je laisse de côté vos réflexions sur moi, vos appréciations sur mon discours, et même toutes les altérations que vous faites subir à ma pensée.

Sur deux points seulement je veux que la vérité soit rétablie

Ma harangue, selon vous, « n'est qu'une longue et fielleuse diatribe » contre l'Université de l'État, et je «déchire avec une rage secrète» ceux dont j'ai été le collègue. C'est là, monsieur, une assertion absolument gratuite et imaginaire. Je n'ai pas dit un mot de l'Université officielle. Une seule fois, incidemment, j'ai parlé des professeurs de droit de l'Etat, et c'est en termes flatteurs pour eux : j'ai réclamé pour nous « le droit de critique qui s'exerce d'une manière si ferme et si judicieuse dans toutes les chaires des facultés de l'Etat.» Je vous défie de produire un passage, une ligne de mon discours qui contienne, même par allusion, la plus légère critique à l'adresse de l'Université ou de ses membres.

Plus loin, par une citation incomplète et par la gloire qui l'accompagne, vous faites croire au lecteur qu'à mes yeux les catholiques ne doivent pas obéir à un certain nombre et même la plupart de nos lois. Vous savez pourtant que c'est faux, car vous avez lu en entier le passage suivant, dont vous ne montrez que la première phrase et dont la fin réfute tous vos commentaires :

» Les catholiques obéissent à toutes les lois excepté à celles qui commandent le mal et qui sont indignes du nom de lois. *Il n'y a pas heureusement à l'heure actuelle dans notre législation française, de loi qui commande le mal et qui nous réduise à la désobéissance.* »

Je vous prie, monsieur, de faire insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *XIXe Siècle.*

J'ai l'honneur de vous saluer.

Vte DE VAREILLES-SOMMIÈRES,
Doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique de Lille.

M. Francisque Sarcey avait trouvé tout simple de supprimer le passage en italique.

Ce procédé, qui rentre dans les habitudes ordinaires du *XIXe Siècle*, donne exactement la mesure de la bonne foi bien connue de M. Sarcey.

—

L'*Echo du Nord* publie la lettre suivante de M. Beaucarne-Leroux, président du Comice agricole :

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro de votre journal en date du 8 de ce mois, je trouve une lettre d'un de vos correspondants ne portant d'autre signature que N..., membre du Comice.

Cette lettre fait allusion aux élections du bureau du Comice qui ont eu lieu le 4 décembre dernier.

Votre correspondant, Monsieur le Rédacteur, se trompe lorsqu'il annonce que 47 votants seulement ont pris part au scrutin ; c'est 54 et non 47, sur lesquels le président Beaucarne a obtenu 54 voix, M. Hellin a été élu vice-président par 56 voix sur 57 votants. Si votre correspondant, membre du Comice, avait assisté à la séance, il aurait été plus exactement renseigné.

Sans doute, le nombre des votants pouvait être plus considérable pour une société qui compte près de six cents membres ; mais les cultivateurs ne se dérangent pas facilement, à moins qu'ils ne jugent leur présence nécessaire; ils ont plusieurs fois prouvé qu'alors ils n'hésitent pas à se déplacer pour venir remplir leur mandat.

Quant à l'observance du réglement pour les deux ou trois membres présentés en dehors de l'arrondissement, notre collègue anonyme devrait savoir qu'ils n'ont été admis qu'avec l'assentiment des membres présents à nos séances. Le Comice a pensé qu'il ne peut que gagner en admettant des membres dont le concours lui paraissait précieux. Il est d'ailleurs désirable que cette tendance libérale puisse s'accentuer davantage dans l'intérêt des progrès agricoles à réaliser.

D'un autre côté, notre collègue anonyme devrait savoir qu'il ne faut pas, pour être reçu membre du Comice, posséder ou cultiver cinq hectares de terre : le règlement autorise l'admission de membres appartenant à différentes professions libérales et de toutes personnes pouvant rendre des services à l'agriculture.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les observations que nous croyons devoir faire à votre correspondant anonyme. Je dois ajouter qu'il n'aurait pas été répondu à cette lettre, si vous ne l'aviez fait suivre de commentaires offensants et absolument erronés.

Dans ces commentaires, vous dites, Monsieur :

« Autrefois, même sous l'Empire, le Comice agricole ne s'occupait que des questions spéciales en vue desquelles il a été créé ; il comprenait des hommes appartenant à toutes les opinions politiques dans la formation de son bureau ; il n'avait qu'un seul but, trouver les hommes les plus compétents, les plus propres à augmenter le prestige et l'autorité du Comice.

» Il y a quelques années seulement qu'une scission s'est produite ; un grand nombre de membres libéraux se sont retirés en masse (56 membres) parce que, contrairement à toutes les traditions, le vice-président, l'honorable M. Ernest Desmoutiers, n'avait pas été élu président. »

Vous ajoutez que M. Desmoutiers « était suspect, paraît-il, de tendances libérales, et M. Beaucarne tenait à conserver le fauteuil de président. »

Vous voudrez bien remarquer, Monsieur le Rédacteur, que la tradition suivie au Comice et à laquelle vous faites allusion, qui consisterait à prendre pour président, un vice-président n'a jamais existé. Depuis la fondation de notre Société, jusqu'au moment où l'honorable M. Julien Lefebvre a quitté le Nord pour aller se fixer à Paris, c'est-à-dire pendant l'espace de huit années, il a constamment occupé le fauteuil présidentiel.

Depuis 1864 jusqu'aujourd'hui, le Comice n'a eu d'autre président que M. Louis Heddebault et moi.

En décembre 1874, lors des élections pour l'année 1875, l'honorable M. Heddebault ayant résolûment refusé d'accepter le fauteuil, malgré les vives instances qui lui furent faites, ses collègues ont porté leurs suffrages sur leur ancien président et m'ont élu à une grande majorité. J'étais à ce moment à Versailles, à mon poste de député, et j'ignorais ce qui se passait au Comice de Lille.

Ce n'est que l'année suivante qu'un certain nombre de mes collègues, n'ayant pu nommer un président qui avait leurs préférences et ne voulant pas se soumettre de nouveau au choix de la majorité, ont pris la résolution de se retirer de notre Société.

Malgré cette détermination sans doute regrettable, notre Comice avait pour devoir de poursuivre sa tâche. A cette époque, le Comice de Lille se composait d'environ quatre cents membres titulaires ; il en compte aujourd'hui près de six cents, ce qui prouve mieux que tous les arguments possibles que notre Société n'a rien perdu de son prestige et de son autorité.

Je n'ai, Monsieur le Rédacteur, ni la prétention, ni le droit de m'imposer au Comice, *de gré ou de force*, comme vous l'annoncez, dans vos commentaires.

Les élections qui ont lieu chaque année pour le renouvellement des membres du bureau sont portées à l'ordre du jour un mois avant le vote et complètement libres; et aussi longtemps que mes honorables collègues m'accorderont leur confiance par leurs suffrages, je me ferai un devoir de répondre à leur appel, me trouvant fort honoré d'être placé à la tête d'une société aussi importante, rendant chaque jour, quoi qu'en en dise, de véritables services à l'agriculture.

Le Comice de Lille, Monsieur le Rédacteur, n'est pas, comme vous le prétendez, *une coterie*, et encore moins *un clan politique* ; vous commettez à cet égard une grave erreur.

Le Comice agricole s'attache à remplir la mission très-sérieuse dont il est investi ; il s'occupe uniquement des intérêts pour lesquels il a été établi, n'ayant en vue que les questions agricoles en souffrance et les progrès à réaliser, sans jamais s'écarter de cette ligne de conduite qui fait sa force.

Jamais, Monsieur, *sous ma présidence*, le Comice ne s'est occupé de politique ; je ne le permettrais pas, et je mets au défi qui que ce soit, malgré vos allégations, de me prouver le contraire.

Je fais appel, Monsieur le Rédacteur, à votre loyauté, pour l'insertion de cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Agréez, etc.

—

Hier ont eu lieu à la cour d'appel de Douai, les débats relatifs à l'affaire Dathis. Les conclusions de M. Grévin, avocat général, demandent la confirmation du jugement du tribunal de Lille sauf augmentation des dommages-intérêts.

L'arrêt sera rendu dans la prochaine audience.

—

La *Vraie France* annonce la mort de sœur Julie, bien connue à Lille par son infatigable zèle et ses nombreux bienfaits accomplis partout, mais particulièrement dans le quartier Saint-Sauveur.

Sœur Julie était originaire de Nancy. Entrée jeune encore dans la congrégation des Filles de Saint-Vincent, elle vint à Lille en 1840. Depuis cette époque, elle ne cessa de se consacrer tout entière aux soins des malades et chaque jour, on la vit parcourir les rues du quartier Saint-Sauveur pour y rechercher et soulager les infortunes.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi matin dans l'église Saint-Sauveur, au milieu d'un grand concours de population.

—

Les renseignements que nous avons recueillis aujourd'hui sur la femme trouvée morte, hier matin dans sa maison, boulevard d'Armentières, nous permettent de croire que toute idée de crime ou de suicide doit être écartée. Cette femme que l'on ne connaissait que sous le nom de Colette, se nommait Charlotte-Amandine Grosse, et était originaire de Belgique. Les papiers que l'on a trouvés chez elles ont établi qu'elle était née le 12 prairial en X. Charlotte-Amandine Grosse, d'après l'avis des médecins, a succombé à une congestion cérébrale. L'inhumation a eu lieu aujourd'hui.

—

Depuis le 10 décembre, la police était à la recherche d'une jeune fille, Clara Lesaffre, âgée de 18 ans, que des habitants de la rue Sainte-Thérèse, avaient accusée d'avoir dévalisé leurs garde-robes. On soupçonnait déjà Mlle Clara d'avoir mis la frontière entre elle et la police, mais, hier, un agent la rencontra dans la rue du Chemin-de-Fer et la conduisit chez M. le commissaire du 3e arrondissement. Cette jeune fille voulut d'abord jouer la surprise, mais elle dut bientôt abandonner ce rôle, car, au moment de son arrestation, elle avait sur le dos une des robes réclamées. Clara Lesaffre a été maintenue en état d'arrestation.

—

La police de Tourcoing a arrêté, hier, un ouvrier teinturier, Isidore Malfait, convaincu de vol au préjudice de M. Dassonville-Leroux, fabricant de laines filées pour bonneterie. Depuis quelque temps, M. Dassonville voyait chaque jour diminuer un tas de laine, déposé dans un séchoir ; toutes les mesures prises pour surprendre le voleur, étaient restées infructueuses. Samedi soir, une surveillance très-active fut exercée à la sortie des ouvriers, et Malfait, qui avait subitement pris un embonpoint inaccoutumé, fut visité. Il avait dissimulé, sous ses vêtements, un kilogramme de laine filée, d'une valeur de 12 fr. Le tribunal correctionnel de Lille prononcera sur cette affaire.

—

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche, dans une maison située au hameau du Pont à Marcq-en-Barœul, et habitée par M. Sylvain Desmettre, marchand de liqueurs. Le feu a pris naissance dans un hangar et a pu être promptement éteint. Les pertes s'élèvent à la somme de 500 fr. Il n'y a pas d'assurance.

—

Les autorités belges ont remis, ce matin, entre les mains de la police française Louis Delbecque l'auteur de la razzia qui a été faite, il y a quelque jours, dans les poulaillers de Bondues, et Pierre Champaux, agent d'assurances, condamné à dix mois de prison pour escroqueries.

—

Un habitant de Tourcoing a été, ce matin, l'objet d'un procès-verbal pour avoir chassé en temps de neige.

—

Le nommé René Lorthiois, de Tourcoing, joint à des goûts fashionables une probité peu scrupuleuse. Dernièrement, devant se présenter chez le juge d'instruction, il crut ne pouvoir paraître dignement devant ce magistrat que revêtu d'un *costume* qui donnât bonne opinion de sa personne. Il emprunta, à cet effet, d'un de ses amis, une capote. Jusque là, rien de condamnable, mais où la chose cesse d'être licite, c'est la vente qu'il fit du vêtement, pour la somme de huit francs. Il est douteux que la justice lui tienne compte des soins de propreté qui ont été la cause de cet acte indélicat.

—

Hier, vers sept heures du soir, à Lille, la cloche d'alarme signalait un incendie dans le sixième arrondissement, le télégraphe, de son côté, désignait au poste de pompiers en permanence à la mairie, la porte de Canteleu comme lieu du sinistre, mais c'était sur le territoire de Sequedin que l'incendie venait d'éclater. L'intensité des flammes avait trompé le guetteur sur la distance.

L'importante fabrique de pétrole de M. Renard et Ce brûlait.

A six heures et demie une forte détonation accasionnée, croit-on, par la rupture d'un robinet de chargement se faisait entendre et en quelques instants le générateur et les chaudières étaient entourés de flammes.

Des quatre chaudières de la fabrique, deux étaient vides, les deux autres contenant environ 100 tonneaux de pétrole s'embrasèrent et lancèrent des torrents de flammes et de fumée.

Une grande cheminée de fer d'une quinzaine de mètres d'élévation était rougie dans toute sa hauteur et vomissait par l'extrémité des flammes fantastiques. Le spectacle était des plus saisissants

Un moment on craignit une formidable explosion, les grands réservoirs à pétrole distants seulement de quelques mètres du foyer de l'incendie n'en étaient séparés que par un mur peu élevé contre lequel sont adossés les serpentins à eau. La cheminée, en tombant, pouvait s'abattre de ce côté et ajouter à l'étendue des dégâts. M. Deperne, capitaine ingénieur des pompiers de Lille, pour parer à cette éventualité fit jeter à bas la cheminée vers le côté opposé aux réservoirs, il fit écarter tous les tonneaux de pétrole dont le voisinage pouvait aggraver le danger.

Vainement il fit chercher du fumier ou du sable pour étouffer l'incendie, la fabrique étant éloignée de toute habitation, il fut impossible de rien trouver.

Et malgré l'intelligence et le zèle que cet officier déploya en cette circonstance, tous les efforts restèrent impuissants.

La fabrique qui, faute de matière première, avaient été obligée de suspendre ses travaux pendant toute une quinzaine, hier seulement avait rallumé ses fourneaux.

Il est impossible, dit la *Vraie France*, de prévoir combien d'heures encore se prolongera l'incendie, il n'est guère permis d'espérer qu'il s'arrête avant entière destruction des matières.

L'étendue des pertes ne saurait être appréciée aujourd'hui.

Ephémérides Roubaisiennes

—

16 DÉCEMBRE 1814. — Le conseil des Prud'hommes « jaloux de ne laisser » échapper aucune occasion de donner à » l'auguste famille de ses rois légitimes » des preuves de sa vénération et de » son attachement, sentiments que partagent avec lui tous les habitants de la » ville de Roubaix, » décide à l'unanimité qu'il sera offert, tant en son nom qu'en celui de tous les fabricants et manufacturiers de cette ville, une somme de 500 francs pour être employée au rétablissement de la statue du grand et bon roi Henri IV, à Paris.

—

17 DÉCEMBRE. — Une cérémonie édifiante, qui se renouvelait chaque année pour se préparer à la fête de la naissance temporelle du fils de Dieu, était en usage à Roubaix, avant la Révolution. Le 17 décembre et les jours suivants, tout le clergé des chapelles du Saint-Sépulcre et de Sainte-Elisabeth, en ornements de fête, se rendait à l'église antiennes O, au son de toutes les cloches et du carillon. — Ce pieux usage était aussi en vigueur en quelques parties de l'Allemagne : Le prince Joseph-Clément de Liége, duc de Bavière, résidant à Lille et se préparant au sacerdoce, fit avec ses aumoniers et sa musique dans l'église des dames de l'Abbiette, le 17 décembre 1706, la solennité des O, comme on le pratiquait dans ses Etats.

—

18 DÉCEMBRE 1477. — La garnison de Tournai, faisant des courses dans le pays, emmène prisonniers Charles, bâtard de Ghistelles, de l'hôtel de Roubaix, et d'autres vaillants hommes. Ce Charles de Ghistelles, qui fut grand bailli de Gand en 1494, était frère naturel de la dame de Roubaix, fils de Jean de Ghistelles.

TNRO LEURIDAN.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 décembre. — Jean Catteau, rue du Château, 22. — Léon Grimonprez, rue des Fabricants, 20. — Arthur Boulaert, rue Vaucanson, maison Avettant. — Zulma Baert, rue Jacquart, cour Chéron, 35. — Jeanne Martier, rue du Grand-Chemin, 95 — Alf ed Lesage, rue de Tourcoing. — Valentin Cardon, rue des Longues-Haies. — Joseph Stévenard, rue de la Guinguette. — Julien Dhaeze, rue du Tilleul. — Georges Vanwalle, hem, rue de Beaurewaert, 52. — Louis Jacquart, rue du Ballon, 34. — Clémentine Wannez, rue de Sébastopol, cour Lericbe, 7. — Jeanne Desmet, rue Vallon, cour Ladsous. — Apolline Descamps, rue d'Hem, 92.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 décembre. — Jean-Baptiste Hugue, 2 mois, rue de la Vigne. — Julie Kerckove, piqurière, rue Latine, 29. — Joseph Dumoulin, 16 ans, rue de la Lys. — Victor Lambin, 71 ans, aux Petites-Sœurs. — Louis Dupire, 31 ans, teinturier, rue de la Longue-Chemise, 17. — Silvie Lefebvre, 30 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Gustave Schoutteten, 45 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jean Carton, 3 ans, rue du Fontenoy. — Mas, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. 200. — Isabelle Duflot 83 ans, rue d'Arcole. 11 — Thérèse Verbeke, 10 mois, rue de l'Ermitage, cour Billau-Bocquet, 14.

MARIAGES du 13. — Aimable Charlet, 36 ans serrurier, et Maria Bouckaert, 27 ans, ménagère. — Auguste Semeyn, 28 ans, teinturier, et Barbe Laridaen, 27 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DELNESTE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de monsieur Louis DELNESTE, décédé à Leers, (France), le 15 décembre 1878, dans sa 74e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le Jeudi 19 courant, à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de Carihem. — L'**obit du mois** sera célébré le jeudi 16 janvier 1879, à 10 heures, en la même église.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église de Croix, le jeudi 19 décembre 1878. à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph-Marie RAMET, décédé subitement à Renaix, le 11 décembre 1877 à l'âge de dix-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 18 décembre 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste PONTIER, veuf de Dame Amélie DUQUENNE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1878, à l'âge de 81 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours public de physique

Mardi 17 décembre à 8 heures du soir.

Des aérostats — du ballon captif de l'Exposition universelle de 1878 — direction des ballons.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

— Mme Bourgecis, femme de l'ancien maire radical de Glageon, poursuivi pour banqueroute frauduleuse, arrêtée à Copenhague en même temps que son mari, et ramenée avec lui à Avesnes, a été mise en liberté jeudi soir.

— Une tentative d'incendie a été commise dans la nuit de lundi à mardi dernier, à Villerspol, au domicile du sieur Ferdinand Marquay, cultivateur.

On a mis le feu à des rouleaux de paille qui formaient les ouvertures de la grange, mais les rouleaux seuls brûlèrent, bien qu'il y eût de la paille d'avoine éparse sur l'aire de la grange et touchant à ces rouleaux.

Mardi matin, Marquay, en se rendant à sa grange, consta a la tentative d'incendie dont il avait failli être victime, mais ne put découvrir aucun indice de nature à en faire connaître l'auteur.

Les magistrats du parquet d'Avesnes, accompagnés du commandant de la gendarmerie de l'arrondissement, se sont transportés samedi sur les lieux et ont ouvert une instruction.

— Samedi, un incendie a consumé deux maisons, une étable et une écurie, appartenant à Alex. et H. Pollet, de Capinghem. Les pertes sont évaluées à 9,000 fr. Une des maisons est assurée pour une somme de 1,000 fr. seulement.

— Nous avons parlé de l'arrestation du nommé L. Frappé, au moment où il venait de mettre le feu à une meule d'hivernage appartenant à M. Couturier. Cet individu, âgé de vingt-deux ans, né à Lille, a déjà subi cinq condamnations pour vol.

Sorti de Loos, le 2 de ce mois, à l'expiration d'une peine de treize mois de prison, il se présenta dans une ferme pour demander du travail, et, comme on n'en avait pas à lui donner, il retournait à Lille quand l'idée lui vint, en passant près de ces meules, d'y mettre le feu.

Il a déclaré qu'il avait incendié ces meules pour rentrer en prison, qu'il n'avait aucune raison de nuire à M. Couturier qu'il ne connaît même pas.

Belgique

— On lit dans le *Journal de Bruges* :

« Le 9 courant, le nommé Frédéric Malisse, âgé de 41 ans, écangueur, né et domicilié à Cuerne, sortait de chez lui vers une heure de relevée, en disant à sa femme qu'il allait se distraire ; il emmenait avec lui son fils Joseph, âgé de cinq ans, et après avoir visité quelques cabarets, allait attendre entre les stations de Heule et de Lendelede, le passage du train, partant de Courtrai pour Bruges à 6 h. 25 du soir.

» En voyant arriver le train, Malisse s'est placé entre les rails en tenant par le bras son fils Joseph, qu'il voulait faire écraser avec lui. L'enfant, en voyant la locomotive, est parvenu, en laissant un morceau de sa chair dans les mains de son père, à échapper et à se garer à temps pour ne pas être touché, tandis que le dernier est stoïquement resté en place et a été littéralement broyé.

» Les causes de ce suicide sont attribuées à des chagrins domestiques et à la misère dans laquelle cet homme se trouvait avec sa femme et ses quatre jeunes enfants.

» L'enfant, qui n'a qu'une plaie sans gravité au bras droit, est en traitement à l'hospice de Lendelede.

— On signale un vol de grand chemin commis avec une rare audace sur la route de Mons à Binche.

Un boulanger de Spiennes, revenait de conduire sa marchandise à Villers St-Ghislain, lorsque, vers le soir, il fut attaqué par trois individus vêtus de longs sarreaux.

L'un des malfaiteurs arrêta la petite voiture et les deux autres s'étant jetés sur le boulanger, le fouillèrent et lui enlevèrent une sacoche contenant environ 60 francs.

— Une scène d'incroyable sauvagerie s'est passée vendredi soir à Verviers.

Un nommé Mathias L..., vivant en concubinage, rentra chez lui et tomba à bras raccourcis sur sa compagne. Celle-ci parvint à se débarrasser de lui et s'enfuit dans le couloir.

Alors Mathias, dans une espèce de folie furieuse, saisit une burette à pétrole dont il aspergea la chambre et la blouse dont il était revêtu. Prenant ensuite une allumette, il mit le feu à ses vêtements. C'est tout en flammes qu'il courut vers sa concubine, l'étreignant dans ses bras comme pour enflammer les habits de la malheureuse. Celle-ci, après une courte lutte, put s'enfuir saine et sauve. Mathias allait être brûlé vif lorsqu'arrivèrent

---

je serais toujours timide et muette devant vous, que je prendrais toujours pour moi les privations, les hontes et la misère, tandis que vous continueriez à vivre, riche et heureux, au milieu des grandeurs? N'y comptez plus. Autrefois vous étiez marié; vous prétendiez qu'un mot de ma bouche pouvait causer les plus grands malheurs, en vous brouillant avec votre femme, avec toute votre famille. Je fus généreuse, j'acceptai courageusement mon sort. Aujourd'hui tout est est bien changé; vous êtes veuf, libre de vos actions. Ce fils, que je croyais ne plus revoir en ce monde, m'a été rendu par un miracle... Pourquoi donc renoncerait-il à ses droits? Le condamnerez-vous, comme moi, à vivre pauvre et méprisé?... Non pas, non pas, Raymond... Regarde, Jacques, poursuivit-elle avec véhémence en désignant Lovedy; ce beau monsieur, ce riche bourgeois, c'est ton père; ce magnifique château, où nous sommes, lui appartient; ces jardins, ce parc, ces terres, ces vignes, ces forêts qui nous entourent, tout cela est à lui... c'est-à-dire à toi, qui es son fils devant Dieu!

Le petit saltimbanque roulait de gros yeux effarés.

— Puisqu'il est mon père, répliqua-t-il, pourquoi ne nous donne-t-il pas des gâteaux et du vin sucré?

— Il te doit mieux que cela, s'écria la folle; il te doit place à son foyer et à sa table; il te doit ta part dans sa fortune, il te doit un nom... Et malheur, malheur à lui s'il te refuse ton dû!

Les éclats de voix de Faquinette pouvaient s'entendre au loin, et il était nécessaire de l'apaiser au plus vite.

— Encore une fois, calmez-vous, ma bonne Thérèse, reprit le banquier de son ton hypocrite ; j'aime votre... Jacques beaucoup plus que vous ne pensez, et je lui accorderai tout ce qui dépendra de moi... Seulement comment pourrais-je vous recevoir ici tous deux? Que dirait le monde? Comment expliquer...

— Vous n'avez qu'à faire connaître la vérité, répliqua Thérèse avec la persistance d'une idée fixe ; vous annoncerez que Jacques est votre fils... et que moi je vais devenir votre femme, car j'entends que la naissance de notre enfant soit légitimée! Raymond, cette fois, il faut en finir : Jacques et moi, nous n'en sortirons plus.

Le banquier se redressa brusquement.

— Thérèse, reprit-il avec autorité, tout cela est absurde; vous n'obtiendrez rien en parlant sur ce ton. Savez-vous qu'au besoin je pourrais...

— Eh bien, vous ou l'un de vos valets, essayez de porter la main sur moi! s'écria Faquinette.

Son attitude était si menaçante que Lovedy se rejeta en arrière.

— Je n'ai pas l'intention d'employer la force, dit-il ; mais je suis bien déterminé. Encore une fois, Thérèse, vous ne pouvez rester au château.

— Nous ne sortirons pas, s'écria la folle en se cramponnant avec une sorte de rage aux bras du fauteuil. Tenez! ne m'agacez pas, monsieur Raymond de Lovedy, car je vous en ferai repentir. Je conterai à tout le monde l'histoire de nos relations passées ; je révélerai certains détails...

— Bah! on ne vous croira pas, répliqua Lovedy en répondant à sa pensée plutôt qu'aux paroles de Faquinette

— Parce que l'on prétend que je suis folle, n'est-ce pas? Hélas! c'est possible ; je sens bien que parfois mes idées se troublent et que ma tête se perd... Mais il est des souvenirs tellement nets, des faits tellement précis... Prenez garde, Raymond... que j'ai bien ou mal agi, personne ne soupçonne certaines actions secrètes, et, si je leur disais qu'une fois un homme avare, un parent dénaturé, a abusé de ma faiblesse d'esprit pour me pousser...

Paix, taisez-vous, Thérèse! interrompit Lovedy, qui était devenu vert d'épouvante ; vous avez rêvé tout cela... Mais si l'on vous entendait... Oui, vous avez rêvé et vous rêvez encore!

Il se mit à réfléchir, tandis qu'un sourire singulier errait sur les lèvres de la folle.

(*A suivre*).